



INTERPELLATION

Auteur UDC, par Cyrille Fauchère et Sarah Luyet (suppl.)
Objet Valse du personnel et engagement(s) au DEF
Date 12.09.2017
Numéro 3.0341

Le 31 mai 2017, le conseiller d'Etat en charge du DEF donnait de nouvelles missions à M. Jean-François Lovey: «Il gardera ses dossiers intercantonaux, qu'ils gèrent à satisfaction, mais il aura aussi d'autres missions. Il sera l'homme à tout faire dans le domaine de la formation» (NF online, 31.05.2017).

Au cœur de l'été, le 10 août 2017, un communiqué de presse informait que M. Jean-François Lovey, dont les compétences sont mécaniquement louées, mais qui parlent des Valaisans en termes de «rebelles de carnotzet» (RTS, L'Agence, 15.09.2013), était affecté à une nouvelle tâche qui est celle de délégué à la formation.

Quelques jours auparavant, toujours dans la quiétude estivale, le 4 juillet 2017, Canal 9 nous apprenait que Benjamin Roduit, ancien recteur du Collège des Creusets et de retour d'une année sabbatique, se verrait attribuer un temps partiel de 50% d'enseignement au LCC et différents mandats pour le compte du DEF: faire l'interface entre le canton du Valais et les universités, ainsi qu'évaluer le niveau de notre maturité à l'échelon national.

Conclusion

Ces rocares au sein de l'état-major du DEF suscitent quelques interrogations:

- Si M. Roduit, désormais à 50% dans chacun de ses mandats, semble remplacer M. Lovey qui était engagé à 60%, qu'en est-il du nouveau poste de M. Lovey?
- M. Lovey reste-t-il à 60% ou son temps de travail est-il augmenté?
- Quels seront leurs traitements et demeurent-ils en même classe?
- Y a-t-il redondance dans les missions intercantionales?
- Est-ce que le ou les «nouveaux» postes ont été mis au concours dans le respect de l'art. 17 de la Loi sur le personnel de l'Etat du Valais, comme les interpellations urgentes du PDCB (3.0277), de l'UDC (3.0378) et de l'AdG/LA (3.0280) s'en étaient inquiétées lors de la mutation de M. Cleusix en 2016?